Élections des représentant.e.s des personnels du 10 décembre 2026 en COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Pour une collectivité respectueuse et solidaire,

Je vote Sud en Commission Administrative Paritaire

OSEZ DIRE NON · Solidaires Sud · VOTEZ SUD

À Saint-Herblain, c'est en CAP que sont abordées certaines questions liées à notre carrière individuelle

- **les recours** (évaluation professionnelle, formation, temps partiel, disponibilité, Compte Épargne Temps, télétravail…)
- **les licenciements** (refus de titularisation, suite du refus de trois postes proposés en vue d'une réintégration après une disponibilité, insuffisance professionnelle…)

Les élu.e.s siégeront aussi en Conseil de Discipline, formation spécifique de la CAP présidée par un.e magistrat.e administratif.ve.



ATTENTION !

SEULS LES DEUX SYNDICATS ARRIVÉS EN TÊTE DE CHAQUE CAP SIÈGERONT EN CONSEIL MÉDICAL

Cette instance prolonge le travail mené par Sud en Comité Social Territorial et en Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de travail (alertes, refus de vote…).

A Sud, le travail est collectif, car toutes les instances sont liées.

En **Conseil Médical**, c'est le résultat des carences en prévention et de mauvaises conditions de travail que nous devrons traiter.

Sud défend les dossiers des agent.e.s, syndiqué.e.s ou non, avec l'objectif de :

- **faire reconnaître l'imputabilité** au service des accidents de travail (physiques, psychologiques), de trajet, des maladies professionnelles
- **faire respecter** le droit au Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), à l'attribution ou la révision d'allocations pour invalidité temporaire et **préserver les intérêts des agent.e.s** en cas de mise en retraite d'office

Nos futur.e.s représentant.e.s s'engagent à :



Lutter contre des mesures abusives et les dossiers à charge

Faire respecter les droits des agent.e.s (à la défense, au contradictoire…)

UN ACCIDENT, UN CANCER, UN BURN-OUT, UNE PROCÉDURE DISCIPLINAIRE… ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

VOTER Sud C'EST S'ASSURER D'ÊTRE BIEN DÉFENDU.E !

comprendre les élections en 5 minutes vidéo

www.sudctsaintherblain.fr

Solidaires Fonction Publique

Sud Solidaires 44 Saint-Herblain

Élections des représentant.e.s des personnels du 10 décembre 2026 en **COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE**

À Saint-Herblain, en CAP comme en procédure ou en Conseil de Discipline pour vous, Sud n'a pas chômé !

A Sud nous vous assurons de :

- l'**intégrité** de notre action syndicale
- la **fiabilité de nos représentant.e.s et la force de leurs valeurs** (connaissances juridiques), soutien constant et conseils …
- **notre énergie sans faille** au service de luttes qui doivent être menées à Saint-Herblain comme ailleurs contre le management brutal, le harcèlement moral, le racisme, les violences sexistes et sexuelles, le validisme…

Sud continuera de documenter et dénoncer le travail qui rend malade, les dossiers à charge et les violences managériales. La discipline ne doit pas devenir un outil de management par la peur.

Les représentant.e.s Sud défendent les agent·es :

La collectivité engage une procédure disciplinaire lorsqu'elle envisage de sanctionner un·e agent·e. **Si elle envisage une sanction du 1er groupe,** comme un avertissement ou un blâme, **elle peut décider sans consulter** le conseil de discipline.
Si elle envisage une sanction du 2e, 3e ou 4e groupe, elle doit consulter le conseil de discipline, présidé par un magistrat administratif.
Le conseil examine le dossier et donne son avis. La collectivité décide ensuite

En conseil de discipline…. Sud s'étonne toujours de voir certains syndicats voter en faveur de la sanction proposée par l'employeur, alors que les dossiers sont souvent montés à charge. Sud **ne lâchera jamais les agent·es** et restera à leurs côtés pour les accompagner et les défendre, dès lors que les faits qui leur sont reproché·es ne vont pas à l'encontre des valeurs de notre syndicat.

Nos futur.e.s représentant.e.s s'engagent à :

Informer les agent.e.s de leur passage en instance : préparer une défense, les aider à consulter leur dossier individuel

Accompagner dès la déclaration d'accident de service / demande de reconnaissance de maladie professionnelle jusqu'au recours au Tribunal Administratif : c'est ici que le travail collectif avec nos représentant.e.s en F3SCT est essentiel (documentation des situations de travail, officialisation d'alertes). C'est plus efficace à long terme que d'essayer de régler des situations difficiles via de petits arrangements, qui ne tiennent jamais longtemps.

Accompagner dès la procédure pré-disciplinaire jusqu'au Tribunal Administratif en cas de sanction abusive ou de licenciement infondé (sous réserve que les faits reprochés ne soient pas incompatibles avec nos valeurs). Dans tous les cas, nous serons toujours vigilant.e.s et exigeant.e.s sur la solidité des éléments présentés par la collectivité.

Vote à l'urne ou par correspondance, chaque voix compte !

ATTENTION…

Il est aussi important de voter pour la liste Sud au Comité Social Territorial car c'est le résultat au Comité Social Territorial qui définira le temps que nous aurons pour vous soutenir et vous accompagner individuellement !

